

Titre du poste	Directeur de la formation sur neige
Relevant du	Vice-président national (formation et perfectionnement)

Objet du poste

En tant que membre du portefeuille national de la formation et du perfectionnement, le directeur de la formation sur neige contribue à la gestion des ressources de formation liées aux programmes de qualification sur neige et de sensibilisation aux **risques d'avalanche**. Son apport favorise le perfectionnement constant des membres de la **Patrouille canadienne de ski (PCS) conformément à l'orientation stratégique** adoptée par le vice-président (formation et perfectionnement).

Les objectifs du directeur de la production de ressources de formation et de perfectionnement sont les suivants:

- Aider le vice-président (formation et perfectionnement) en déterminant et en gérant les ressources nécessaires pour faire en sorte que les membres de la PCS se qualifient en formation sur neige et puissent renouveler leur qualification en ce domaine.
- Offrir au vice-président (formation et perfectionnement) une aide en temps opportun dans son travail à titre de membre du comité national de gestion.
- Collaborer avec le portefeuille national de la formation et du perfectionnement à **l'élaboration d'un plan opérationnel annuel et en surveiller la mise en œuvre au cours de l'année, notamment en trouvant des solutions aux problèmes qu'elle soulève.**
- Surveiller attentivement les organismes responsables de la formation sur neige pour déterminer et appliquer les nouvelles normes et les protocoles utilisés au sein de la PCS. Les organismes en question comprennent notamment la FIPS.
- Veiller à ce que les coordonnateurs de la formation qui sous-tend le PCI, le SA et la formation sur neige soient en mesure de mettre en place des modules de formation correspondant aux aptitudes courantes, à la théorie de **l'apprentissage et aux approches pédagogiques, et ce, aussi bien pour les programmes d'apprentissage électronique, d'apprentissage virtuel ou d'apprentissage en classe.**
- Veiller à ce que les produits de la formation sur neige soient conformes aux prévisions et reflètent une collaboration avec le comité de la formation et du perfectionnement (CFP).
- Veiller à ce que le programme de certification des instructeurs de la PCS tienne compte des approches pédagogiques utilisées couramment dans la formation des

adultes **et devant s'appliquer** au SA, à la formation sur neige et à la formation des instructeurs.

- **Veiller à ce que le programme de sensibilisation aux risques d'avalanche soit conforme aux exigences de l'Association canadienne des avalanches.**

Fonctions et responsabilité

La principale fonction du directeur de la formation sur neige est **d'aider le vice-président** (formation et perfectionnement) à faire en sorte que les patrouilleurs se qualifient en matière de formation sur neige. Le titulaire du poste est chargé de superviser les coordonnateurs responsables des programmes de formation sur neige, **de sensibilisation aux risques d'avalanche et d'apprentissage en ligne** traitant de ces questions. **En plus d'être un membre actif lors des réunions nationales du CFP**, le directeur de la formation sur neige assume les responsabilités suivantes:

- Répondre aux demandes du vice-président (formation et perfectionnement).
- Collaborer avec les membres du CFP.
- Coordonner les ressources des programmes de formation sur neige destinés aux membres et aux instructeurs.
- Collaborer avec le directeur du PCI et le directeur de la formation et du perfectionnement pour faire en sorte que des documents de formation soient préparés et que ces documents tiennent compte des approches pédagogiques **et des méthodes d'évaluation** couramment utilisées par le PCI; collaborer aussi avec le directeur de **la formation et du perfectionnement en vue d'offrir des techniques de diffusion.**
- Collaborer à **l'élaboration** et à la diffusion de documents de formation sur neige, notamment le manuel des patrouilleurs de la PCS, les formulaires **d'évaluation de la formation sur neige et les documents du symposium national de formation sur neige.**
- Effectuer des tâches particulières dans les délais prescrits.
- **Contribuer à l'élaboration du budget annuel de la formation et du perfectionnement et veiller à ce qu'il permette de répondre aux besoins relatifs à la formation sur neige et à la sensibilisation aux risques d'avalanche.**
- Collaborer avec le sous-vice-président (formation et perfectionnement) en prodiguant des conseils et en proposant des orientations aux gestionnaires divisionnaires de la formation et à leurs instructeurs concernant la résolution de problèmes relatifs à la formation sur neige.
- Favoriser les communications entre les instances nationales, les divisions et les zones sur les questions de formation sur neige et sur les qualifications en ce domaine, y compris les communications avec les maîtres instructeurs.

Qualifications

Les qualifications requises pour le poste relèvent de deux catégories.

Tous les membres du portefeuille de la formation et du perfectionnement doivent posséder les qualités générales suivantes :

- Aptitude à communiquer verbalement et par écrit.
- Aptitude à gérer par voie électronique ou en communiquant directement avec les personnes.
- Aptitude à discuter et à gérer les attentes et les résultats avec les membres du CFP.
- Aptitude à travailler en équipe en vue de concevoir des programmes et des **solutions d'envergure nationale**.
- Aptitude à utiliser des outils informatiques.
- Aptitude à gérer son temps efficacement de manière à répondre aux nombreuses demandes et à transmettre des conseils et des décisions en temps opportun.

En tant que directeur, le titulaire du poste possède des aptitudes et des qualifications particulières, et notamment celles-ci :

- **Capacité de faire appel à différents types d'apprentissage.**
- **Certification d'instructeur ou de maître instructeur en secourisme avancé** reconnue par la PCS.
- Connaissance approfondie des programmes actuels de formation offerts par la PCS en SA et connaissance des programmes de certification des instructeurs et de formation sur neige.

Bien qu'elles ne soient pas indispensables, les aptitudes supplémentaires suivantes sont souhaitables :

- Membre régulier actif possédant une expérience des activités quotidiennes **d'un patrouilleur.**
- **Expérience antérieure comme gestionnaire de la formation à l'échelon des zones ou à celui des divisions.**
- Connaissance des approches pédagogiques utilisées dans les différentes zones et divisions.
- **Connaissance du français et de l'anglais.**

Toutes les qualifications sont conformes aux lois fédérales, provinciales et territoriales.

Liens hiérarchiques

Prière de se reporter à l'**organigramme actuel du CFP pour ce qui concerne les liens immédiats** avec le directeur de la formation sur neige.

Chaque directeur du portefeuille national de la formation et du perfectionnement est nommé par le vice-président (formation et perfectionnement) et relève de ce dernier après avoir été confirmé par le comité national de gestion. Tous les membres de l'équipe de formation sur neige font l'objet d'une recommandation du directeur et d'une approbation du vice-président (formation et perfectionnement). Ils relèvent du directeur dans l'exercice de leurs fonctions.

Approuvé par:	Vice-président (formation et perfectionnement)
Date d'approbation :	31 juillet 2021
Examen:	